

# Les Incongruités Des Évaluations Externes Dans l'Enseignement Primaire En Zones Rurales

## *Aperçu Sur Un Fossoyeur Des Systèmes Éducatifs*

**FEUZEU François**

Administrateur d'Éducation

Docteur en Sciences de l'Éducation

Expert en Management de l'Éducation.

Tel: +237 696 709 452 / Whatsapp: + 237 675 159 658

Courriel : feuzeufraancois@gmail.com

### Résumé

Dans cet article Il est question d'examiner deux préoccupations. La première se rapporte aux fondements du faible taux d'inscription aux examens officiels en zones rurales, et la seconde s'emploie à analyser l'absence de cohérence entre les résultats des différentes formes d'évaluations. Pour y parvenir, une étude qualitative a permis d'interviewer les acteurs du terrain. L'analyse thématique de contenu a dans un premier temps donné la possibilité de relever au nombre des causes : la non scolarisation, la déscolarisation, l'exode rurale, la déperdition scolaire et les coûts prohibitifs. Dans un second temps, la fraude et la pratique de la corruption ont été évoquées comme facteurs à l'origine du manque de cohérence entre les résultats des différentes formes d'évaluations. C'est dans cette perspective que quelques préconisations ont été énoncées pour faire face aux incongruités des évaluations externes en zones rurales.

**Mots clefs** : Evaluation interne, Evaluation externe, Fraude aux examens, Accès à l'éducation, Qualité de l'éducation, Zones rurales

### Abstract

In this article, it is a question of examining two concerns. The first relate the basis of low registration rate for official examination in rural areas, and the second seeks to analyze the lack of coherence between the results of the different forms of evaluation. To achieve this, a qualitative study made it possible to interview the actors in the field. The thematic analysis of content initially made it possible to identify the number of causes such as : non schooling, school drop out, rural exodus, and prohibitive costs. Secondly, cheating and corruption were mentioned as factors behind the lack of consistency between the results of the different forms of evaluation. It is in this perspective that some recommendations have been made to deal with the incongruities of external evaluations in rural areas

**Keywords:** Education, Rural area, Decentralization, Management of resources, Educational reform.

### Sommaire

#### Introduction

#### 1- Les évaluations externes en zones rurales : état des lieux

##### 1-1- Les modalités de l'enquête

##### 1-2- Présentation des résultats de l'enquête

##### 1-2-1- Les irrégularités observables pendant la phase de préparation des évaluations externes en zones rurales

##### 1-2-1-1- La faible participation aux évaluations

##### 1-2-1-2- Les insuffisances de la préparation matérielle

##### 1-2-1-3- Les manquements liés à la préparation des acteurs

##### 1-2-2- Les irrégularités observables pendant la phase de déroulement des évaluations externes en zones rurales

##### 1-2-3- Les irrégularités observables pendant la phase d'achèvement des évaluations externes en zones rurales

##### 1-2-3-1- Les irrégularités observables à l'étape de correction

##### 1-2-3-2- Les irrégularités observables à l'étape de délibération

##### 1-2-3-3- Les irrégularités observables à l'étape de proclamation des résultats

#### 2- Venir a bout des incongruités des évaluations externes en zones rurales

##### 2-1- Amélioration générale de la situation de l'éducation en zones rurales

##### 2-1-1. Améliorer l'accès à l'éducation

##### 2-1-2. Améliorer le rendement scolaire

##### 2-2- Dynamique de lutte contre la fraude en matière d'examen

##### 2-2-1. Mesures d'ordre général de lutte contre la fraude en matière d'examen

##### 2-2-2- Mesures locales de lutte contre la fraude en matière d'examen

#### Conclusion

## Introduction

Les questions relatives à la docimologie s'avèrent parfois difficiles à aborder en raison de la confidentialité des informations internes aux examens. L'obligation de réserve caractéristique des acteurs réduisant généralement les études à la mise en parallèle des dispositions réglementaires d'avec les faits observés sur le terrain. Sur cette base, observons qu'en matière d'évaluation externe, il appert qu'aux termes de l'article 6, alinéa 2 de l'Arrêté portant organisation du cycle primaire dans le système éducatif de base, la « *promotion au niveau supérieur est subordonnée à la maîtrise des critères minimaux de compétence rattachés à l'Objectif Terminal d'Intégration (OTI) du niveau inférieur* ». Cela suppose que des compétences bien précises sont attendues des enfants promus à chaque niveau d'enseignement. Pour la classe de CM2, la promotion est sanctionnée par l'atteinte des objectifs de fin de cycle primaire à savoir : la lecture, l'écriture et la maîtrise des opérations mathématiques de base, mesurables par les évaluations externes. L'on désigne ainsi toute évaluation réalisée par un organisme extérieur à l'entité évaluée. Une telle évaluation doit répondre aux critères de qualité, centrés autour de la pertinence, la fiabilité, l'objectivité et la transparence. Cependant, l'observation de cette opération en zones rurales laisse transparaître quelques préoccupations.

**Les questions relatives à l'inscription aux examens.** Bien que la carte scolaire de certaines circonscriptions soit assez étoffée, il subsiste encore de sérieuses inquiétudes d'une part en rapport avec les sous effectifs au niveau 3, et d'autre part, sur le faible taux d'inscrits aux examens officiels<sup>1</sup>. L'étude du taux d'achèvement du cycle primaire révèle une forte disparité entre les effectifs de la SIL et ceux des CM2<sup>2</sup>. A titre d'illustration, examinons quelques statistiques relatives au CEP session 2022. Dans le département de la Boumba et Ngoko qui présente une carte scolaire de 157 écoles primaires, 2742 candidats ont pris part aux CEP sur un effectif total de 2831 inscrits, pour une moyenne de 15.23 candidats par école (Mendama 2022). Dans l'arrondissement de Yokadouma qui présente une carte scolaire de 80 écoles primaires (publiques et privées), 1642 candidats seulement ont répondu présents au CEP, sur un total d'inscrits de 1695 candidats, soit une moyenne d'environ 18 candidats par école. Au demeurant, cette statistique est améliorée par la

concentration des candidats en zones urbaines. Ainsi, si l'on s'intéresse à un sous-centre situé en zones rurales, la situation serait beaucoup plus préoccupante. C'est le cas du sous-centre de Mikel (composés de 06 écoles primaires) dans l'arrondissement de Salapoumbe, où 78 candidats seulement se sont présentés au CEP pendant la même période, pour une moyenne de 13 candidats par école (Loa Mpoum 2022). La situation n'est guère reluisante dans le sous-centre de Bangué, arrondissement de Yokadouma, qui compte 07 écoles primaires pour un effectif total d'inscrits au CEP de 40 candidats, soit une moyenne de 5.71 candidats par école (Kallo 2022). Par ailleurs, L'étude comparée des inscrits au cours de l'année scolaire 2020-2021 et 2021-2022 montre néanmoins une évolution de 193 candidats inscrits dans le département (Mendama 2022). De ce qui précède, il est loisible d'observer que dans certaines circonscriptions des zones rurales, le nombre d'inscrits aux examens officiels ne reflète pas le nombre d'écoles que compte le sous-centre d'examen.

**Les questions relatives au déroulement des examens.** À la fin de l'année scolaire, un constat déconcertant se dégage parfois de l'analyse des résultats : il n'existe pas de congruence entre les résultats des évaluations externes et ceux des évaluations internes. En effet, Les évaluations internes sont peu satisfaisantes en raison de l'insuffisance des ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles (Feuzeu, 2021 (c) ; Feuzeu, 2021 (a) ; Feuzeu, 2022 (a) ), pendant que les résultats aux évaluations externes sont excellents. C'est en tout cas le constat dressé pendant la Conférence Sectorielle des Responsables des Services Centraux et Déconcentrés du Ministère de l'Éducation de Base, relative à l'évaluation à mi-parcours de l'année scolaire 2021-2022. Les termes de référence de cette rencontre donnent ceci à lire : « *en ce qui concerne l'évaluation des apprentissages, la présentation du taux de réussite des élèves au premier trimestre est loin de refléter les informations qui proviennent des enquêtes de terrain. On en veut pour preuve les résultats présentés aux examens officiels nationaux, principalement le CEP et le FSLC, où le taux de réussite est suffisamment élevé pour certaines régions, alors que les résultats des élèves des mêmes régions dans l'évaluation des acquis scolaires sont inquiétants. En effet, un nombre élevé d'apprenants sortent du cycle primaire sans savoir lire, ce qui a un impact considérable sur leurs compétences dans les disciplines fondamentales (Mathématiques, Français, Anglais et Mathematics) et dans les autres disciplines* » (MINEDUB-AFD, 2020 ; MINEDUB, 2022)

Il s'observe que les effectifs des inscrits au CEP d'une part, et le manque de cohérence entre les résultats des évaluations internes et ceux des évaluations externes d'autre part, suscitent des

<sup>1</sup> Pour ce qui est des examens relevant du Ministère de l'Éducation de Base, il s'agit pour le sous-système francophone, du Certificat d'Étude Primaire (CEP), le Concours d'entrée en 6<sup>e</sup> et le concours d'entrée en 1<sup>ère</sup> année. Pour le sous-système anglophone, il s'agit du First School Leaving Certificate (FSLC) et du Common Entrance (CE)

<sup>2</sup> De manière générale, « seul 60% des enfants entrant en première année atteignent la fin du cycle » primaire (MINEDUB, 2018). Ce taux est vraisemblablement plus faible en zones rurales en raison de la déperdition scolaire et du faible engouement pour l'éducation.

interrogations. S'agit-il d'un problème d'accès à l'éducation ? S'agit-il d'un relâchement dans la qualité de l'éducation ? S'agit-il d'un problème de fraude ? C'est dans la perspective d'apporter des réponses à ces interrogations que cette étude se fixe pour objectif d'identifier dans un premier temps les facteurs qui en zones rurales peuvent justifier le faible taux d'inscription aux examens. Dans un second temps, il sera question de rechercher les facteurs susceptibles de justifier les incongruités inhérentes aux évaluations externes en zones rurales. La démarche épistémologique soutenue par une analyse de systèmes (étude analytique), favorisera la prise en compte de ces deux préoccupations à travers l'examen de l'état des lieux des évaluations externes en zones rurales, suivie de l'identification des mesures à mettre en œuvre pour venir à bout des dysfonctionnements relevés.

## 1- LES EVALUATIONS EXTERNES EN ZONES RURALES : ETAT DES LIEUX

Les incohérences observées sur les résultats des compositions font partie des irrégularités qui émaillent la qualité de l'éducation en zones rurales. Qu'il s'agisse des évaluations internes ou des évaluations externes, le problème le plus récurrent est la fraude. Selon Parat (2021), la fraude est un phénomène très répandue dans le secteur de l'éducation. Pour cet auteur, 70.5% des élèves français déclarent avoir triché au moins une fois dans leur vie. La motivation pour 74.6% des tricheurs étant d'obtenir une meilleure note. De façon générale, l'on estime que les irrégularités relatives aux examens pourraient intervenir pendant les trois phases du processus. Mais avant d'y arriver, il convient de présenter les modalités de l'enquête.

### 1-1- Les modalités de l'enquête

La méthodologie adoptée dans le cadre de cette recherche est celle d'une étude qualitative de type descriptif. Dans cette perspective, un échantillon de 16 individus a été constitué à partir de la technique d'échantillonnage aléatoire stratifiée. L'enquête s'est déroulée dans les quatre départements de la région de l'Est à savoir : le département de la Boumba et Ngoko, le département de la Kadey, le département du Lom et Djerem et le département du Haut Nyong. Dans chacun de ces départements, des entretiens ont été obtenus d'avec les élèves, les enseignants et les parents d'élèves. Le but de l'investigation étant d'explorer les évaluations externes en zones rurales, afin d'esquisser quelques propositions pour la résolution du problème. L'analyse des données a pour sa part été effectuée par la technique d'analyse des contenus. De façon générale, les données recueillies sur le terrain seront méthodiquement restituées dans les développements à suivre.

## 1-2- Présentation des résultats de l'enquête

Bien que l'enquête de terrain ait quelquefois été confrontée à l'obligation de réserve des personnes interrogées, une forte majorité nous a néanmoins fait l'honneur de suggérer des scénarios dont il faut se prémunir pour garder la crédibilité des examens. Sur ces entrefaites, les résultats obtenus seront construits autour de trois points essentiels.

### 1-2-1- Les irrégularités observables pendant la phase de préparation des évaluations externes en zones rurales

La phase de préparation désigne la période qui précède le démarrage effectif des examens. Par conséquent, elle englobe toutes les opérations qui se déroulent pendant cet intervalle. De façon générale, trois manquements peuvent principalement être évoqués.

#### 1-2-1-1- La faible participation aux évaluations

En zones rurales, le nombre de candidats inscrits aux examens est généralement très peu consistant. Les raisons étant à chercher dans la densité de la population et les faibles effectifs scolaires. Pour ce qui est de la densité, relevons que celles des zones rurales du Cameroun compte parmi les plus faibles au monde avec 3.8 habitants par km<sup>2</sup> dans le département de la Boumba et Ngoko, comparée à celle du Bangladesh qui est la plus forte, avec 450 habitants / km<sup>2</sup> (Peltre, 2003). Cette très faible densité des populations des zones rurales du Cameroun s'explique aussi par l'exode rural, dont la principale justification est la pauvreté ambiante, le sous emploi, le chômage, la marche vers l'inconnu... En ce qui concerne le faible effectif scolaire, soulignons qu'une frange non négligeable des enfants en âge scolaire ne va toujours pas à l'école. Selon Prigent (2011), la faible scolarisation des enfants en milieu rural est justifiée par leur implication dans l'économie familiale. A l'issue d'une enquête effectuée dans les milieux ruraux du Cambodge, il affirme que « *les parents envoient les enfants à l'école mais ne renoncent vraiment pas à une force productive* ». C'est d'ailleurs pourquoi les enfants sont impliqués dans les activités agropastorales telles que les travaux de champ, le pâturage et la pêche, afin de contribuer à la subsistance de la famille.

De plus, certains enfants ne vont pas à l'école parce qu'ils sont sollicités par les parents pour garder leurs cadets. Ceci intervient particulièrement lorsque les parents sont appelés à effectuer une tâche incompatible avec la présence des enfants. Dans ce contexte, Prigent (2011) avance l'idée selon laquelle « *les activités économiques familiales ne constituent pas une réelle contrainte à la scolarisation* ». Sont alors pointés du doigt une ambiance familiale libérale ou la quasi absence pour les parents d'éveiller l'intérêt des enfants pour les études.

Un autre phénomène et non le moindre est le travail des enfants. Dans ce contexte, on observe les enfants qui sont recrutés dans des exploitations diverses : gargotes, échoppes, petit commerce etc. D'autres exercent parfois à leur propre compte dans les chantiers d'exploitation des mines. C'est le cas dans le département de la Kadey, le département de la Boumba et Ngoko et le département Lom et Djerem. Ces zones sont pour beaucoup un eldorado dans lequel les enfants sèchent les cours pour se lancer à cœur joie dans l'exploitation de l'or.

L'absentéisme des élèves, le décrochage et la déperdition scolaire constituent un autre facteur susceptible d'accentuer la faible participation aux évaluations. Les raisons étant à chercher dans les grossesses non désirées, les mariages précoces, la pauvreté, la consommation des stupéfiants et l'intégration des élèves dans la vie active. Sous ce rapport, Prigent (2011) fait « référence à la capacité et au pouvoir de décision infantin ». Pour lui, les parents avouent que les enfants quittent l'école parce qu'ils sont inadaptés ou alors parce qu'ils l'ont volontairement décidé.

Soulignons aussi que les mesures d'accompagnement ne sont toujours pas garanties pour assurer le fonctionnement optimal des établissements scolaires. A ce niveau, plusieurs cas de figure sont à relever. En premier lieu, citons les écoles fermées par manque d'enseignants, les écoles qui fonctionnent avec un enseignant qui est lui-même directeur d'école, les écoles qui existent sur du papier mais n'ont jamais été ouvertes, les écoles qui fonctionnent dans des sites d'emprunt ou à l'air libre par manque d'infrastructures... Dans de tels cas, les enfants sont parfois obligés de s'asseoir par terre ou sur des troncs d'arbre. D'autres s'installent sur des blocs de terre ou sur n'importe quel objet à leur portée. Les leçons sont prises sur des ardoises et cahiers posés sur les genoux. Prigent (2011) ajoute que « *l'équipement matériel est très limité et le nombre de manuel est insuffisant* ». Il arrive souvent que l'ombrage dans la salle de classe soit assuré par des hangars de fortune, qui malheureusement ne résistent pas aux intempéries. C'est alors que les enseignements s'arrêtent à la survenue du vent ou de la moindre pluie.

Au delà de cet aspect, relevons en second lieu que les enseignants qui exercent dans ces zones sont parfois caractérisés par une désinvolture révoltante : absence au poste, manque de préparation des leçons, non respect du temps scolaire, non respect des contenus... D'autres utilisent les enfants pour leurs travaux personnels (Feuzeu, 2021 (c) ). Pour toutes ces raisons et pour bien d'autres, certains parents se trouvent obligés d'envoyer leurs enfants dans des centres urbains à la recherche d'une éducation de qualité.

La dernière raison à évoquer pour justifier la faible participation aux examens est le retard observé dans les inscriptions. Les parents accusent du retard dans le dépôt des dossiers. Certains candidats ne se présentent pas aux examens en raison du manque d'acte de naissance<sup>3</sup>, ou du non paiement des frais. Un autre problème à évoquer est le détournement des frais d'examen et les insuffisances relevées dans les opérations de rectification des noms sur les listes dressées à cet effet<sup>4</sup>. En tout état de cause, certains candidats avouent n'avoir pas composé en raison des problèmes nés autour des erreurs observées sur les listes de candidatures.

### 1-2-1-2- Les insuffisances de la préparation matérielle

La transformation d'un établissement scolaire en centre d'examen exige la prise en compte d'un certain nombre de critères. Il s'agit entre autres choses de la localisation du sous-centre par rapport aux établissements scolaires qui le composent, et la disponibilité des ressources humaines et matérielles. Cependant, de nombreux manquements liés à la préparation matérielle demeurent visibles dans certains sous-centres des zones rurales. De l'avis des experts, ces insuffisances sont comptées parmi les causes de la faible participation aux examens. Citons-en quelques unes.

#### **Les infrastructures du sous-centre d'examen.**

Certains sous-centres d'examen des zones rurales manquent de tout : pas de bureau approprié pour abriter le secrétariat d'examen, pas de magasin pour conserver les épreuves, pas de logement pour les examinateurs, pas de sécurité réelle, pas de connexion à l'énergie électrique ni au réseau internet, pas de ligne téléphonique, pas d'adduction en eau potable. Les salles de classe destinées à abriter les examens sont parfois délabrées. Cet état de choses est à l'origine des perturbations observables à la survenue des intempéries.

**L'équipement et la logistique du sous-centre d'examen.** L'état de l'équipement des sous-centres d'examen des zones rurales est souvent à décrier. C'est ainsi qu'on déplore la vétusté du mobilier et la décrépitude des installations. Une réalité qui ne favorise pas toujours l'épanouissement des candidats et des examinateurs en termes de confort ou en raison de sécurité du centre d'examen. Pour ce qui est de la logistique, le transport est généralement assuré par des motos affrétées pour l'occasion. Dans la plupart des cas, il s'agit des engins sans visite

<sup>3</sup> Le manque d'acte de naissance constitue une sérieuse difficulté en matière d'inscription aux examens en zones rurales.

<sup>4</sup> Les erreurs figurants sur les listes de candidature ne sont généralement pas tous corrigées. Les chefs d'établissement des localités enclavées et certains enseignants de CM2 qui sont principalement concernés en raison de l'encadrement des candidats, estiment que ces listes n'arrivent que très rarement à leur niveau. C'est pourquoi de nombreuses erreurs sont souvent observées sur les diplômes

technique, appartenant aux enseignants. Ces derniers les mets gracieusement au service des examens au péril des incidents qui surviennent généralement en raison des distances et de l'état des routes.

### 1-2-1-3- Les manquements liés à la préparation des acteurs

En matière de préparation des acteurs, les insuffisances fréquemment relevées sont celles qui englobent le savoir-faire et le savoir-être des acteurs.

Relativement au savoir-faire, certains intervenants ne sont pas assez outillés pour prendre part aux examens. Sont à décrier : l'absence des listes d'aptitudes et la non participation de certains intervenants aux réunions préparatoires aux examens. De plus, certains participants ne sont pas des enseignants de formation, pendant que d'autres avouent n'avoir pas suffisamment pris connaissance des textes régissant les examens.

Relativement au savoir-être des acteurs, la pratique de la corruption, le rançonnement des usagers et beaucoup d'autres formes d'abus subsisteraient encore dans les activités préparatoires aux examens. C'est dans ce contexte que par lettre N°022/393/L/DREB/SDEX/SEXCO/BTA du 14 Octobre 2022, le Délégué Régional de l'Education de Base de l'Est saisissait ses délégués départementaux pour leur demander de respecter scrupuleusement la Circulaire N°012/B1/144/MINEDUB/SG/DECC/SODEXC du 27/09/2022 fixant les modalités de collecte de conservation et de gestion des frais d'inscription des examens et concours. Il écrit : « *les multiples plaintes formulées par les parents d'élèves et la communauté éducative de la Région de l'Est font état d'un trop perçu des frais d'inscription aux examens et concours* ». De telles pratiques largement condamnables contribuent significativement à la baisse du taux de participation aux examens.

### 1-2-2- Les irrégularités observables pendant la phase de déroulement des évaluations externes en zones rurales

La phase de déroulement se rapporte à l'écrit ou période de composition. Comme telle, deux catégories d'insuffisances sont assez fréquentes : l'absence de certains candidats et la fraude, caractérisée par la tricherie des candidats et l'implication éventuelle des examinateurs.

Pour ce qui est des absences, les statistiques relevées plus haut sur l'examen CEP session 2022 dans le département de la Boumba et Ngoko, révèlent que sur un effectif de 2831 candidats inscrits, 2742 ont pris part aux CEP, soit un taux d'absence de 3.14 (Mendama, 2022). Les raisons étant à chercher dans de nombreux facteurs tels que : (1) l'incapacité de certains candidats faute de moyens, à effectuer le déplacement dans les localités abritant les

centres d'examen; (2) la déperdition scolaire consécutive au mariage précoce, la consommation des stupéfiants et le travail des enfants.

En ce qui concerne la fraude, sa prédominance de manière générale dans les examens officiels se justifie par un système très sélectif. Rappelons qu'il s'agit d'une solution de facilité car les acteurs se battent pour obtenir des meilleurs notes afin non seulement de réussir à leurs examens, mais également pour avoir une mention et intégrer les filières d'étude les plus valorisées. Avec les Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication, le téléenseignement et la rapidité des mutations sociales, la triche est beaucoup plus perfectionnée aujourd'hui. Les examens en ligne offrent un boulevard pour les tricheurs en raison de leur caractère difficile à surveiller. Pour Parat (2021) les candidats collaborent avec les groupes de discussion sur les plateformes. Certains louent le service des tierces personnes pour réussir les examens à leur place. D'autres encore passent leurs épreuves avec à leur portée les documents et appareils proscrits. Une nomenclature proposée par Maison des examens (2022) donne de façon non exhaustive, les pratiques qualifiables de fraude aux examens. Observons plutôt :

« Sont constitués comme fraude ou tentative de fraude les cas suivants : communiquer avec un autre candidat pendant une épreuve ; conserver sur soi et/ou utiliser un matériel non autorisé (téléphone portable, montre connectée, calculatrice...) même éteint ; utiliser les documents non autorisés tels que des antisèches (cheat sheet or crib sheet) ou cartouche (Cameroun) ; copier sur quelqu'un ; plagier quelqu'un : recopier un texte entier ou une citation sans citer la source, recopier des éléments trouvés sur Google ou sur Wikipédia, recopier le dossier d'un autre candidat ; voler des documents confidentiels (sujet, corrigés etc.) ; la substitution d'identité (se faire passer pour quelqu'un d'autre) ; tenter de corrompre un (e) surveillant, un examinateur etc. ; ne pas respecter certaines consignes ; utiliser de faux documents (faux diplômes, faux papiers d'identité etc.) ; complaisance des correcteurs pendant la phase de corrections ; assouplissement exacerbé pendant la phase de délibération ».

En dehors des cas cités, la triche peut aussi être perpétrée par l'usage des éléments interdits tels que : les montres intelligentes, les écouteurs, les calculatrices programmables, les correctors et coverlines. Certains candidats écrivent des formules et/ou des résumés sur les tables-bancs et les murs. D'autres reproduisent des notes sur leurs cuisses et les recouvrent ensuite avec les vêtements. La fraude aux examens inclut aussi les cas de falsification des copies et documents, le leurre d'examineur qui implique l'intention de tromper la vigilance de ce

dernier par des manœuvres diverses. Le cas le plus fréquent est cette manie qu'ont certains candidats à citer dans la bibliographie un document non lu, ou alors de donner plusieurs propositions de réponse dans l'espoir que le correcteur choisira forcément l'une d'elle. Par Décision n° 576/15/D/MINESEC/SG/OBS/D/DIVEX/CEESG du 16 décembre 2015 portant sanction des candidats fraudeurs aux examens organisés par l'Office du Baccalauréat du Cameroun, le Ministre des enseignements secondaires sanctionnait les candidats reconnus coupables de cas de fraude tels que : la corruption et tentative de corruption des examinateurs, l'inscription frauduleuse aux examens, le faux et usage de faux etc. Pour ce qui est des enseignants, la décision n° 577/15/D/MINESEC/SG/OBS/D/DIVEX/CEESG du 16 décembre 2015 portant sanction des enseignants coupables de fraudes ou de faute professionnelle aux examens organisés par l'Office du Baccalauréat du Cameroun, mentionne : les cas d'en-tête non détachées, la perte de documents, le rançonnement et intimidation des candidats, la surveillance partisane, le non respect des textes, la falsification des notes, la légèreté, la négligence et l'insouciance des examinateurs.

Un autre phénomène et non le moindre est le travail en commun, ce qui se manifeste par des similitudes troublantes entre copies. Au delà de l'hypothèse d'échange d'informations entre candidats (tricherie de masse), cette forme de fraude suscite des interrogations sur la possible implication des tiers, tant par action (aide accordée aux candidats) que par omission (rester passif face à la tricherie des candidats). La fraude peut donc impliquer le personnel enseignant et englober la complaisance des surveillants, la négligence des superviseurs et la corruption des examinateurs qui débouchent sur des pratiques telles que la dissimulation des preuves, l'absence de dénonciation et la substitution de copies. Comme dans le cas précédent, un autre cas de figure impliquant les enseignants est la substitution des candidats. C'est ce que rapporte Goussikindé (2020) en soulignant que « pour avoir fait composer un individu à la place d'un candidat, un directeur d'école a été interpellé lors du déroulement de l'examen du Certificat d'Etude Primaire (CEP) » au Bénin.

La fuite des épreuves est une autre manifestation de la fraude. Selon Pelin (2002), un cas de fraude au CEP caractérisé par la fuite des épreuves avait déjà été observé le 8 juin 2002 à Batouri (Est du Cameroun). Celui-ci, impliquait la négligence d'un chargé de mission et d'un Inspecteur d'Arrondissement qui avaient été victimes du vol des épreuves à la gare routière de la même ville. La nouvelle s'était alors répandue comme une trainée de poudre, et la confidentialité des épreuves, mise à mal par divers contacts. Outre les cas de fuite assimilables à la négligence, l'on peut également

relever la fuite volontaire des épreuves. C'est en tout cas ce que rapporte Tchuiléu (2020), en relevant que : « cinq personnes ont été interpellées en mi-août et placées en détention provisoire à la prison centrale de Yaoundé dans le cadre d'une affaire de fraude aux examens, suite à la fuite des épreuves au baccalauréat de la session 2020 ». Selon Mbimba (2020), la commission d'enquête avait alors déclaré que la fuite des épreuves provenait du service de reprographie de l'OBC, l'organe en charge de l'organisation des examens. Selon le journal Essingan (2021), les soupçons de fraude se sont encore fait entendre pendant les examens de la session 2021. Aussi a-t-on relevé de sérieux dysfonctionnements probablement causés par une mauvaise coordination du travail. C'est ainsi que l'Office du Baccalauréat du Cameroun avait dû changer le processus d'acheminement des épreuves vers les centres et les sous-centres d'examen.

Selon le point 2.1.5.2 de la circulaire n° 007/A/426 /MINEDUB/SG/DECC/SDEOXC du 22 avril 2021 relative à la saine préparation et au déroulement des examens relevant du Ministère de l'Education de Base, session 2021: « le Délégué Régional, le Délégué Départemental et l'Inspecteur d'Arrondissement impliqueront dans la conduite des examens et des concours, aussi bien les enseignants du public que ceux du privé qui ont effectivement préparé les candidats à l'examen ou au concours ». La curiosité à ce niveau tient du fait que les responsables de terrain sélectionnent prioritairement les surveillants de salle au CEP parmi les enseignants du CM2, ou tout au moins parmi ceux du niveau 3. Cet usage remet au goût du jour les débats sur la fraude ; car si le rôle de l'examineur est d'assurer la régularité d'un examen, il serait incongru d'exiger que celui-ci ait impérativement tenu le niveau sanctionné par cet examen pendant l'année en cours. Ceci d'autant plus que le surveillant de salle ne devrait en principe pas prendre connaissance de l'épreuve pendant que celle-ci se déroule encore. Cette décision est d'autant plus incompréhensible que les examens organisés aux enseignements secondaires par la Direction du Examens, des Concours et de la Certification (DECC) et l'Office du Baccalauréat du Cameroun, recrutent les surveillants de salle parmi les enseignants de tous les ordres d'enseignement. La divergence des politiques utilisées suscite de nombreuses interrogations.

En dehors des cas évoqués, de nombreuses indécidables qualifiables d'étourderie peuvent aussi être mises à la charge des examinateurs. L'on désigne ainsi les fautes commises par inattention dont les plus récurrentes sont : l'ouverture d'une enveloppe contenant les épreuves à la place d'une autre, et la confusion des horaires de passage des épreuves. De telles fautes commises parfois par imprudence peuvent grandement porter atteinte à la régularité des examens. Dans le même ordre d'idée, une ritournelle très courante admet que « l'examen

n'aime pas de bruits ». Réagissant sur la question, un sujet interrogé fait remarquer que « *le renforcement des mesures visant à limiter la possibilité pour les examinateurs à se réserver le droit de discriminer les incidents à faire valoir, seront appréciés* ». Il s'explique en relevant entre autres les dispositions de la police des examens relatives au refoulement des retardataires 15 minutes après le début des épreuves, ou l'interdiction même en cas d'indisposition sérieuse d'un candidat de sortir plus d'une fois de la salle d'examen. Il conclut en précisant que de telles mesures doivent simplement être reformées si elles ne peuvent être appliquées.

Par ailleurs, les cas de fraude sont aussi observés dans de nombreux concours au Cameroun. C'est le cas des concours d'entrée dans les grandes écoles où la fraude reste perceptible. Dans ce sillage, Kazé (2019) évoque la fraude dans le concours d'entrée à l'ENAM, en ajoutant que « *dans une lettre adressée au chef de l'Etat, le Magistrat-formateur René Francis Bayong propose un ensemble de solutions pour résoudre cette situation* ». Pour Koaci (2020), « *les derniers résultats du concours d'entrée 2020-2021 dans l'institution n'ont pas échappé à cette règle. Ils sont entichés de soupçons de corruption, de fraudes de marginalisation et de discrimination* ». Pour sa part, Actu Cameroun (2021) évoque la fraude dans un examen de certification médicale, en citant un communiqué rendu public par le Ministre de la Santé Publique Manaouda Malachie le 27 juillet 2021, qui annulait le concours d'entrée dans les écoles de personnels sanitaires prévus les 27 et 28 juillet 2021 en raison de forts soupçons de fraude, caractérisés par de « *nombreuses fuites d'épreuves observées dans plusieurs régions* ».

Au demeurant, trois éléments au moins peuvent être pris en compte pour justifier le constat de la conférence sectorielle de Douala sur l'inadéquation entre les résultats des évaluations internes et ceux des évaluations externes. Il s'agit de :

- **La crédibilité des acteurs.** Bien que le contrôle soit constamment effectué pour se rassurer qu'aucun enseignant suspendu ne fasse pas partie de l'équipe des examinateurs, un sujet interrogé affirme qu'« *il peut arriver qu'en raison du manque d'enseignant, certains acteurs impliqués dans les examens aient été déjà soupçonnés de corruption* » et/ou d'autres dérives telles que le phénomène d'achat de note et le rançonnement des élèves. En prenant de nouveau part aux examens, il n'est pas exclu que ces derniers soient tentés à accorder des faveurs aux candidats.
- **Des conditions favorables à la triche.** Dans certaines zones enclavées, le terrain serait propice au tripatouillage. Dans un premier temps, les intervenants dépêchés sur le terrain seraient parfois hébergés par la

communauté en l'absence des cases d'astreintes, les logements sociaux et les structures hôtelières. Ainsi, pendant le déroulement de l'examen en zones rurales, la familiarité serait souvent excessive entre les examinateurs et la communauté. Les candidats ou leurs familles entretiendraient parfois les évaluateurs en prenant en charge leurs différents repas et leurs titres de transport. La corruption aidant, ceux-ci pourraient succomber à la tentation d'aider les candidats pendant l'examen. Dans un second temps, la prise en charge officielle des intervenants serait assez dérisoire avec des montants résiduels<sup>5</sup>, sans oublier le paiement échelonné et parfois différé des différentes indemnités. Pour un acteur interrogé, « *une telle réalité ne permettrait pas toujours à de nombreux examinateurs de résister à la tentation* ».

- **Le « dysfonctionnement du projet scolaire en milieu rural ».** Pour Prigent (2011), la « *faible qualité de l'enseignement ; le décalage entre les objectifs inscrits dans les manuels et le peu de connaissance acquises par les élèves* », peuvent être à l'origine d'une contre performance des élèves lors des évaluations externes. Il précise que certains enseignants n'ont pas de niveau requis, et d'autres ne sont pas formés. Il dénonce aussi le non respect du temps d'enseignement officiel caractérisé par le retard et l'absentéisme des enseignants, le manque de sérieux dans le travail, le non respect des méthodes en vigueur<sup>6</sup>. Il conclut en donnant la précision selon laquelle en zones rurales, « *l'examen (évaluation interne) n'est pas vraiment un contrôle de connaissance individuelle, puisque le professeur annonce souvent le sujet à l'avance, ou du moins des pages à réviser, et s'absente régulièrement de la salle de classe lors de l'épreuve* ».

Dans le même ordre d'idées, « *la course vers les effectifs scolaires, amènerait parfois les chefs d'établissements d'enseignement secondaire des zones rurales à admettre systématiquement les candidats au concours, sans tenir compte de la moyenne obtenue. Un autre problème similaire serait le recrutement en 6<sup>e</sup>, form 1 et 1<sup>ère</sup> année des Collèges d'Enseignement Technique (CET), des élèves n'ayant pas été admis au concours* », affirme un répondant. Ceci remet au goût du jour le débat sur l'importance des évaluations externes. La controverse étant alimentée par le niveau très bas des élèves déclarés admis, et l'absence d'émulation chez les

<sup>5</sup> Une vacation qui correspond à une demi-journée de travail est de 1500 F CFA.

<sup>6</sup> Les enseignants arrivent après les élèves et passent ensuite des heures sans enseigner. Ensuite, la méthode utilisée fait état du recopiage et du dogmatisme (Prigent, 2011).

futurs candidats qui ne verraient désormais en l'évaluation qu'une simple formalité. Face à toutes ces récriminations, l'on estime que certaines dérives pourraient ne pas se produire si les responsables des administrations déconcentrées, les superviseurs et les examinateurs avaient été plus fermes.

En guise d'impact social, il est tout à fait remarquable de souligner que la fraude entraîne la désinvolture chez les enseignants car ils estiment qu'avec ou sans le travail, les candidats réussiront à leurs examens. Les candidats à leur tour pourraient se décourager à l'idée qu'avec la fraude, les moins méritants obtiendront de bonnes notes. De ce qui précède, l'on peut affirmer que de nombreux efforts restent à fournir pour que les évaluations externes en zones rurales soient indemnes de tout soupçon de fraude.

### 1-2-3- Les irrégularités observables pendant la phase d'achèvement des évaluations externes en zones rurales

La phase d'achèvement des évaluations externes est celle qui englobe la correction, la délibération et la publication des résultats. Les enquêtes menées dans ces zones ont permis de toucher du doigt les réalités du terrain. C'est pourquoi les personnes interrogées ont mis l'accent sur certaines irrégularités envisageables en raison des caractéristiques propres aux zones rurales. Dans une démarche élaborée, il sera maintenant question de restituer les informations recueillies au sujet de chacune des phases évoquées.

#### 1-2-3-1- Les irrégularités observables à l'étape de correction

La phase de correction est celle qui réunit le dépouillement des copies venant des sous-centres, le dispatching dans les salles de correction et le paquetage en vue de la délibération. A ce niveau, quatre hypothèses ont été relevées pour évoquer les irrégularités envisageables.

**La possible complaisance des correcteurs et/ou des examinateurs.** Les personnes interrogées estiment qu'en zones rurales, il est possible que correcteurs et examinateurs fassent parfois montre d'une indulgence excessive. S'exprimant sur la question, un enseignant estime qu'« *il n'est pas exclu qu'un intervenant soit sensible aux difficultés qu'élèves et enseignants font quotidiennement face dans le processus enseignement/apprentissage* ». Un tel état d'esprit susciterait chez ces examinateurs une certaine dose d'indulgence. C'est pourquoi le dispositif de surveillance des examens en zones rurales devrait simultanément viser les candidats et les examinateurs.

**L'impensable pression sur les intervenants.** Les informations de terrain révèlent que deux formes de pression peuvent exister pendant les corrections.

La première forme est la pression en raison des délais. En fait, la période réservée aux corrections ne tient pas souvent compte du nombre de correcteurs et du nombre de copies disponibles dans le sous-centre. Les corrections pourraient dans ces conditions être expéditives et entachées d'irrégularité. La seconde forme serait la pression en vue d'un certain résultat. Sous ce rapport, des efforts devraient être entrepris pour prévenir les consignes de correction. Un enseignant interrogé affirme qu'« *avec l'enjeu des résultats<sup>7</sup> et la correction par chaque centre de ses propres copies dans certains examens, il n'est pas insensée d'émettre l'hypothèse d'un traitement de faveur accordé aux candidats en vue d'un certain résultat* ».

#### 1-2-3-2- Les irrégularités observables à l'étape de délibération

La délibération des examens consiste à introduire les notes dans le logiciel de calcul, de déterminer les moyennes, et d'identifier les candidats admis. Les irrégularités envisageables à ce niveau peuvent être classées en deux catégories.

**Les manquements de l'opération de report des notes.** A la différence des systèmes avancés où chaque correcteur introduit directement ses notes dans un logiciel, le report des notes en zones rurales se fait de façon collective. Dans ces conditions, le caractère fastidieux et très contraignant du travail peut ouvrir la voie aux nombreuses erreurs. Une personne interrogée affirme que « *les correcteurs ne relèvent parfois pas directement les notes<sup>8</sup>, et le soin revient à l'équipe délibérante de parcourir les copies en confrontant les en-têtes pour identifier la note de chaque candidat* ». L'insuffisance du personnel aidant, la pression du travail conduirait parfois aux erreurs involontaires - commises par inadvertance -, et aux erreurs volontaires commises par négligence.

**Un probable assouplissement.** La détermination des moyennes, et l'identification des candidats admis pourraient parfois s'accompagner d'une pondération exagérée. Un enseignant précise que « *la consolidation des mécanismes destinés à réprimer le désir des examinateurs à relever les résultats par des ajustements de nature à baisser les standards d'admission requis, demeure une plus-value en matière de lutte contre la fraude aux examens* ». La raison tient de ce qu'à terme, une telle pondération biaiserait la capacité de l'évaluation à déterminer le niveau réel de chaque candidat.

<sup>7</sup> Il s'agit de la classification des centres d'examen, les récompenses octroyées et autres facilités accordées en fonction du rang occupé)

<sup>8</sup> Il n'existe parfois pas de relevé de note. Un document qui devrait pourtant accompagner chaque série de copies corrigées, rangées dans une enveloppe.



### 1-2-3-3- Les irrégularités observables à l'étape de proclamation des résultats

De façon générale, les irrégularités envisageables dans la phase de proclamation des résultats sont de deux ordres.

**Les insuffisances en rapport avec la proclamation solennelle.** Théoriquement, il est prévu une proclamation solennelle des résultats par le chargé de mission dès la fin des délibérations. Sur le terrain cependant, une telle cérémonie est irrégulière. Selon un éducateur interrogé : « *la circulation de l'information relative à la proclamation solennelle est généralement lacunaire, et la solennité attachée à cet événement se limite parfois à une rencontre entre le Chef de Centre, le Chargé de Mission, l'équipe de délibération et éventuellement quelques personnes, pour la présentation sommaire des points saillants des résultats* ».

**Les écarts relatifs aux modalités de publicité.** Les modalités de publicité sont celles relatives à la publication et à la notification. La publication consiste à rendre les résultats publics par voie d'affichage et de diffusion dans les media (réseaux sociaux, radio, télévisions etc.). La notification consiste pour sa part à rendre les résultats publics à travers leur acheminement dans tous les sous-centres d'examen. Un autre moyen envisageable dans la notification est la création d'un numéro vert à travers lequel chaque candidat pourra avoir ses résultats par simple appel téléphonique ou par envoi de message (SMS, message whatsapp...). Selon les informations recueillies, les résultats des examens ne parviendraient pas à temps dans certains sous-centres d'examen. Pire encore, les chefs d'établissement ne jugent pas toujours nécessaire de chercher à temps leurs résultats, et de les afficher dans leurs écoles. C'est dans ce contexte que de nombreux candidats des zones enclavées n'ont malheureusement leurs résultats qu'à la rentrée scolaire suivante.

Cette partie a permis de faire un tour d'horizon sur les différentes incongruités observables en matière d'examen. Il a notamment été question d'examiner les insuffisances assimilables à la fraude. L'analyse a pris en compte les différentes étapes des examens, et s'est appuyée sur la recherche documentaire et l'enquête de terrain. De nombreux manquements susceptibles d'étiqueter les zones rurales ont été révélés dans le fonctionnement du système. Toutefois, Gauthier et Luginbui (2012) font observer que « *le milieu rural peut (cependant) réserver à l'éducation des atouts favorables en termes de socialisation (...), mais aussi d'efficacité pédagogique. (...) Les conditions sont parfois plus favorables qu'en milieu urbain, le relationnel plus stable. La connaissance de l'environnement humain, la moindre nécessité de pallier les problèmes de discipline, les effectifs réduits militent en faveur des*

*résultats équivalents, sinon supérieurs en milieu rural, au moins pour l'enseignement primaire* ». Cette nuance a ceci de positif qu'elle permet de garder l'espoir sur le lendemain de l'éducation en zones rurales... C'est dans cette perspective qu'il sera maintenant question de décliner quelques propositions pour améliorer la qualité des examens dans ces zones. C'est ce que la partie à suivre se propose actuellement d'examiner.

## 2- VENIR A BOUT DES INCONGRUITES DES EVALUATIONS EXTERNES EN ZONES RURALES

Les fraudes sont très rependues pendant les examens. « *En 2019, 373 dossiers de fraude sont passés en commission de discipline et 241 sanctions ont été prononcées, soit 73% des candidats présumés fraudeurs* » (Maison des examens (2022)). Ce constat révèle la nécessité de se pencher sur la question, et d'en dresser quelques solutions de sortie de crise. Celles-ci seront présentées à travers l'amélioration de la situation générale de l'éducation en zones rurales, suivie de l'esquisse d'une dynamique de lutte contre la fraude.

### 2-1- Amélioration générale de la situation de l'éducation en zones rurales

Selon Gauthier et Luginbui (2012), près de la moitié de la population mondiale (47 %) vit encore dans les zones considérées comme rurales. Une proportion assez importante pour que leurs problèmes soient traités avec vanité, et sous fonds de légèreté outrancière. Dans cette partie, l'intérêt accordé à la situation générale de l'éducation en zones rurales passera par la prise en compte des préoccupations relatives à l'accès à l'éducation, et à celles relatives au rendement scolaire.

#### 2-1-1- Améliorer l'accès à l'éducation

Depuis 2016, l'Institut de statistiques de l'UNESCO maintient qu'environ 263 millions d'enfants, adolescents et jeunes (un sur cinq) ne sont pas scolarisés à travers le monde. Dans le cycle primaire, l'organisme onusien réitère qu'un chiffre stable depuis 10 ans, est celui du taux de non scolarisation des enfants en âge scolaire (6-11 ans) qui s'élève à 9 % (Institut de statistiques de l'UNESCO, 2016). Au Cameroun, cette même question pour les enfants de 4-5 ans était de 40% en 2017, pendant que la proportion d'enfants accédant au primaire ayant suivi un enseignement pre-primaire était de 33% en 2014 (Varly, 2018). En 2020, un revirement sera opéré lorsque le Ministère de l'Éducation de Base et l'Agence Française de Développement publieront les résultats de l'enquête PASEC<sup>9</sup>2014, UAS<sup>10</sup>2016 et EGRA<sup>11</sup>/EGMA<sup>12</sup>2019<sup>13</sup>

<sup>9</sup> PASEC : Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN. « *L'enquête PASEC cherche à étudier le niveau*

qui faisaient état d'une nette amélioration de la massification des effectifs scolaires (MINEDUB-AFD, 2020). Malgré cette avancée, il y a lieu d'observer que de réels problèmes d'accès à l'éducation (primaire et préscolaire) subsistent encore dans de nombreuses localités des zones rurales. C'est pourquoi certaines mesures relatives à la promotion du droit à l'éducation demeurent nécessaires. Citons-en quatre :

**La réduction des coûts.** Théoriquement, l'enseignement primaire public est gratuit au Cameroun. Cependant, les réalités de terrain révèlent l'existence de nombreuses charges non compressibles. Achat de la tenue et des fournitures scolaires, pratiques de corruption, versement des frais divers (frais d'examen...), et le paiement des frais d'APÉE qui s'apparentent aujourd'hui à l'impôt scolaire ou à la taxe à l'éducation, évaluée parfois à des coûts rédhibitoires. Il y a donc lieu d'accorder plus d'attention au financement de l'éducation, afin d'assurer la gratuité effective de l'enseignement primaire.

**Le respect du principe d'équité:** L'équité suppose la possibilité pour chacun de prétendre à un traitement raisonnable, juste et égalitaire. Dans le domaine de l'éducation, l'équité emporte l'idée de la considération pour tous, l'égalité de chance, l'équilibre des intérêts différents et fondamentalement contradictoires pour parvenir à la justice pour tous.

*d'efficacité et d'équité des systèmes éducatifs, apprécier le niveau de performance des élèves et de déterminer les facteurs scolaires et extrascolaires susceptibles d'influencer le processus d'enseignement-apprentissage. (...) Il se base sur la mesure d'une part, des connaissances et des compétences des élèves en langue d'enseignement et en mathématiques en début et en fin de scolarité primaire et d'autre part, des connaissances des enseignants en compréhension de l'écrit, en mathématiques et en didactique de ces deux domaines d'apprentissage. (...) C'est une évaluation internationale de type classique qui procède par une démarche issue des enquêtes, des études, des recherches (surveys) propres à l'Association Internationale pour l'évaluation IEA (International Association for the Evaluation of Educational Achievement) » (MINEDUB-AFD, 2020).*

<sup>10</sup> UAS : Unité des Acquis Scolaires. « *Activité sous le couvert du Programme d'Appui à la réforme de l'Éducation au Cameroun (PAREC) avec fonds Partenariat Mondial pour l'Éducation (GPE). Elle vise à identifier les facteurs qui favorisent ou handicapent les apprentissages scolaires en mettant en relation les compétences des élèves avec des indicateurs se rapportant à trois niveaux : le milieu socio-économique des familles des élèves, les conditions d'enseignement-apprentissages et les orientations des politiques éducatives.* » (MINEDUB-AFD, 2020)

<sup>11</sup> EGRA: Early Grade Reading Assessment. Cette enquête est « *développé par la RTI (Research Triangle Institute) pour le compte de l'USAID en 2006, EGRA est un instrument conçu et élaboré pour évaluer les compétences individuelles des élèves en lecture dans les premières années de l'école primaire.* » (MINEDUB-AFD, 2020).

<sup>12</sup> EGMA: Early Grade Mathematics Assessment. « *EGMA: se concentre sur la numératie, la fluidité et la flexibilité d'un enfant avec des nombres, sa capacité à effectuer des opérations mentales, faire des comparaisons entre deux nombres* » (MINEDUB-AFD, 2020).

<sup>13</sup> La 3<sup>e</sup> édition de cette enquête sera rendue publique en 2022 avec quasiment les mêmes données. Ce qui montre que la situation ne semble pas avoir évolué sur le terrain depuis 2016 (MINEDUB-AFD, 2022).

Sur cette base, Outhred, Daga et Cameron (2018) évoquent 5 principes destinés à guider la mesure de l'équité dans le secteur de l'éducation. Ils évoquent : (1) la méritocratie qui suggère la distribution des opportunités éducatives en fonction du mérite ; (2) l'impartialité qui compare garçons et filles, zones rurales et zones urbaines, riches et pauvres... dans le but de réduire les écarts; (3) l'égalité des conditions qui tient compte des facilités bénéficiées par chaque communauté ; (4) la redistribution des intrants qui suggère le « *partage des intrants de façon égale afin de compenser les obstacles existants* » et (5) l'approche des normes minimales qui « *conçoit l'éducation dans une optique binaire selon laquelle l'enfant est soit scolarisé ou non scolarisé, alphabète ou analphabète* ». Cette approche suggère que le critère positif soit satisfait pour chaque enfant. « *L'équité étant obtenue lorsque tous les enfants sont égaux dans le sens où ils satisfont les normes minimums* ». A la lumière de ces principes, les aides doivent être accordées en fonction du mérite et des différences économiques et sociales

**Le respect du principe d'inclusion.** C'est le prolongement du principe d'équité. Il suppose la fin des laissés pour compte à travers une éducation pour tous sans distinction de race, d'ethnie, de sexe et de conditions sociales. Pour l'Observatoire International sur l'Équité et l'Inclusion dans l'Éducation, les cibles 4 et 5 des ODD relatives à l'éducation de qualité et à l'égalité entre les sexes, font de l'inclusion un principe non négligeable pour l'atteinte des Objectifs de Développement Durable. Un tel engagement passe par la lutte contre les inégalités des opportunités éducatives, notamment à travers la répression de toutes les formes de discrimination dans le secteur de l'enseignement.

**Le respect du principe de la coopération.** Le principe de la coopération suppose une collaboration avec les partenaires et les institutions locales afin de faciliter l'accès à l'éducation. Pour Plan international (2021), l'apport de ce principe dans le perfectionnement de l'accès à l'éducation s'illustre par 04 éléments au moins : (1) *l'amélioration de l'offre en éducation*. Il s'agit de la création et la construction des nouvelles écoles. Un tel effort est nécessaire car bien que la carte scolaire soit assez dense dans certaines localités, fort est de constater qu'une proportion non négligeable d'établissements scolaires est constituée d'écoles privées qui n'offrent pas de services gratuits. Il y a donc lieu de poursuivre avec la politique de création des écoles là où il y a besoin, et la construction des infrastructures scolaires pour véritablement rendre ces établissements opérationnels. L'amélioration de l'offre en éducation consiste aussi à investir dans le secteur de l'alphabétisation à travers la création, la construction et l'ouverture des Centres d'Éducation de Base Non Formels (CEBNF) et des Centre d'Alphabétisation Fonctionnels (CAF) dont le rôle est de récupérer les enfants déscolarisés et non scolarisés (CEBNF), de

même que les adultes analphabètes (CAF). (2) *La formation professionnelle des jeunes*. Cette initiative contribuera à absorber les enfants déscolarisés, en même temps qu'elle s'érigera en institution post-scolaire dont la vocation sera de recruter les élèves qui ne souhaiteraient pas poursuivre les études dans l'enseignement secondaire. (3) *La construction des centres d'éducation spécialisés pour enfants travailleurs*. En zones rurales, il n'est pas rare de rencontrer les enfants en âge scolaire qui travaillent pour subvenir aux besoins de leurs familles. La construction des centres spécialisés pour enfants travailleurs<sup>14</sup> leur permettra de poursuivre sereinement leur cursus scolaire tout en demeurant financièrement utiles pour leurs familles. (4) *La sensibilisation des familles et des communautés*. C'est la méthode traditionnelle pour susciter l'implication des familles dans la scolarisation des enfants.

### 2-1-2- Améliorer le rendement scolaire

Les efforts en vue de l'amélioration du rendement scolaire passent nécessairement par une reconversion de deux catégories d'activités.

Pour ce qui est des **activités managériales**, les mesures à mettre en œuvre doivent fondamentalement consister à :

- **Améliorer les ressources éducatives**. Cette question se rapporte aux ressources humaines, les ressources matérielles, les ressources financières et les ressources informationnelles. Les efforts doivent non seulement viser à les accroître, mais également à améliorer la gestion des ressources disponibles, sans faire peu de cas des dysfonctionnements bureaucratiques qui favorisent l'inertie et des lourdeurs dans la gestion quotidienne des services (Feuzeu, 2021 (c)).
- **Mettre l'enseignant au centre du processus**. Tout en veillant sur la couverture qualitative et quantitative des programmes, il est de plus en plus urgent de renforcer le rôle de l'enseignant, en lui accordant plus de liberté dans le choix des contenus, et des méthodes (Feuzeu, 2022 (b)). Ces deux exigences peuvent sembler contradictoires en apparence. Cependant, elles révèlent les enjeux de la flexibilité dans la bonne marche du processus enseignement/apprentissage. De plus, accorder une place de choix à l'enseignant emporte aussi l'idée d'améliorer ses conditions de vie et de travail, notamment à travers la revalorisation de la prise en charge, et un approvisionnement matériel optimal. De telles mesures contribueront dans

la lutte contre le détournement du matériel de l'école destiné aux élèves. Un autre facteur à évoquer à ce niveau est la valorisation de l'enseignant à travers l'octroi des récompenses et le recours aux listes d'aptitude pour la promotion du personnel. En dernier ressort, la valorisation de l'enseignant passe aussi par la division du travail scolaire entre la famille et l'école, sans oublier la prise en compte de l'éventail des apprenants, qui désigne le nombre d'élèves qu'un enseignant peut encadrer avec efficacité. Un moyen pour le faire, est l'instauration du quota de deux enseignants par salle de classe, ou alors, de réduire l'effectif requis, car demander à un instituteur d'encadrer 60 élèves dans 10 disciplines par jour de travail, et ce de façon consécutive, relève de la thaumaturgie. Cependant, il n'est pas rare de rencontrer certaines salles de classe à effectifs pléthoriques avec plus de 150 élèves mis à la charge d'un enseignant.

- **Recadrer les activités post et périscolaires**. De nombreuses activités post et périscolaires entraînent la suspension des enseignements, et portent un réel préjudice au quota horaire requis pour la validation d'une année scolaire. En effet, le calendrier officiel de l'année scolaire prévoit pour le compte de l'éducation de base, 07 journées à commémorer<sup>15</sup> ; 03 fêtes officielles<sup>16</sup> - avec pour chaque journée à commémorer et certaines fêtes à célébrer des activités préparatoires qui parfois se prolongent au-delà d'une semaine - ; les jours fériés<sup>17</sup>, les jours réservés au renforcement des capacités des enseignants<sup>18</sup>, les jours de mobilisation

<sup>15</sup> La journée nationale de l'alphabétisation le 08 septembre ; la journée nationale de l'exposition du matériel didactique le 04 octobre; la journée mondiale de l'enseignant le 05 octobre; la journée nationale de lavage de main avec de l'eau et du savon le 15 octobre; la journée nationale de l'orientation scolaire le 21 octobre; la journée nationale de bilinguisme le 03 février; et la journée internationale de la langue maternelle le 21 février.

Une autre incongruité dans la commémoration des journées est la désignation des pôles de rencontre. En effet, les écoles sont appelées à se réunir dans un lieu fixe pour la célébration. Une telle initiative devrait encore prouver sa pertinence, car cela représente non seulement un défi sécuritaire pour les enfants qui doivent se déployer en nombre à travers les artères de la ville, mais également un défi pédagogique en raison d'un auditoire assez vaste ; ce qui vraisemblablement ne permet pas de toucher efficacement la cible. De plus, la plupart des activités présentées n'ont souvent aucun rapport avec la journée à commémorer. C'est pourquoi il serait souhaitable qu'au lieu de consacrer une journée entière aux manifestations, les responsables de chaque école devraient organiser leurs activités dans l'après-midi du jour retenu, afin de passer efficacement le message aux élèves.

<sup>16</sup> La fête de la jeunesse le 11 février, la fête du travail le 1<sup>er</sup> mai et la fête nationale le 20 mai

<sup>17</sup> Les fêtes religieuses (si l'on met de côté les fêtes qui se célèbrent pendant les interruptions intertrimestrielles, l'on retiendra : l'ascension, l'assomption, la fête du Ramadan, la fête du mouton...), les événements nationaux (victoire sportive, élection...)

<sup>18</sup> Journées pédagogiques, Unité d'Animation Maternelle (UNIMAT), Unité d'Animation Pédagogique (UNAPED), séminaires etc.

<sup>14</sup> Il peut selon les besoins s'agir des cours du soir, le système de mi-temps...

pour événements spéciaux<sup>19</sup> et bien d'autres événements qui exigent la suspension des enseignements. Soit au total plus de 45 jours d'interruption des enseignements repartis sur une année scolaire. L'on ajoute à cela le début tardif des enseignements après la rentrée scolaire, les cas d'absence des enseignants, les cas fortuits et les cas de force majeure. Trop de temps consacrés aux activités extrascolaires... Si les jours fériés et événements nationaux ne peuvent être modifiés, l'on estime que le temps accordé aux activités post et périscolaires devraient substantiellement être revu à la baisse pour accorder plus d'attention aux enseignements.

En ce qui concerne **les activités pédagogiques**, les mesures suivantes sont à prendre en compte :

- **Raisonner la nouvelle vision des évaluations.** La nouvelle vision de l'évaluation exige la prise en compte des dimensions orales, écrites et pratiques. Ceci se justifie par la nécessité de ne laisser personne de coté, car un enfant dont la compétence n'est pas acquise à l'écrit peut être expert à l'oral, en pratique, ou inversement. Toutefois, l'on redoute que cette approche ne fasse l'impasse sur les savoirs, car la note engrangée dans le domaine peut en vertu du principe de la péréquation, permettre à ce dernier d'être admis en classe supérieure. Si tant il est vrai que la promotion des apprenants a toujours été assise sur la moyenne, il n'en demeure pas moins vrai que celle suggérée par la nouvelle vision de l'évaluation est préoccupante dans la mesure où les évaluations orales et pratiques sont généralement les plus généreuses, alors même que l'écrit est à la base des compétences requises d'un enfant qui envisage la poursuite des études académiques.
- **Extirper la corruption du secteur de l'éducation.** Selon les données collectées, de nombreux enfants sont encore admis en classe supérieure sans niveau. Les prémisses étant l'achat des notes et le monnayage des places. La lutte contre la corruption devrait donc réprimer les ajustements de notes et le rançonnement des tiers, question de se prémunir contre les admissions sans titre en classe supérieure.
- **redéfinir les postulats.** L'émergence de certains défis commande la réforme de nombreuses stratégies applicables en éducation. Relevons de prime abord la réduction du nombre de discipline dans certains cours. Le cas du niveau I est assez illustratif car les disciplines instrumentales

telles que l'apprentissage de la lecture (langue) et les mathématiques devraient fondamentalement recevoir plus d'attention<sup>20</sup>. Les répondants se prononcent aussi en faveur de la fin des promotions collectives, la rétrogradation des élèves sans niveau requis, et la subordination de l'admission au CM2 par la maîtrise de la lecture. Ces réformes exigent des sacrifices énormes, notamment la spécialisation des enseignants du primaire et plus d'implication des parents dans la prise en charge et le suivi scolaire des élèves.

Au total, les mesures à mettre en œuvre pour améliorer le rendement scolaire en zones rurales passent certes par la prise en compte des préconisations ci-dessus énoncées, mais également par l'amélioration du taux d'achèvement du cycle primaire (Feuzeu, 2020 a). La voix royale pour y parvenir consiste à mener une bataille contre la déperdition scolaire et de mettre fin à la fraude en matière d'examen.

## 2-2- Dynamique de lutte contre la fraude en matière d'examen

Faire face à la fraude consiste à repenser l'organisation des examens en termes de stratégies de surveillance et de mesures applicables face à la tricherie. L'analyse de ces deux paramètres se fera successivement à travers la réforme des dispositions réglementaires applicables et l'aménagement d'un cadre local dissuasif.

### 2-2-1- Mesures d'ordre général de lutte contre la fraude en matière d'examen

Une stratégie efficace de lutte contre la fraude en matière d'examen passe nécessairement par l'adaptation de la réglementation à l'évolution des faits observés sur le terrain. D'un coté, l'on pointe du doigt la création des centres d'examen dans des localités enclavées tandis que de l'autre, l'on évoque la modernisation de la société caractérisée par la vulgarisation du numérique éducatif... Dans tous les cas, les réformes envisageables devraient tenir compte des éléments tels que :

**La connexion des sous-centres d'examen des zones rurales à l'énergie électrique et au réseau internet.** Les efforts devraient être entrepris pour que les sous-centres d'examen des zones rurales soient connectés à l'énergie électrique et au réseau internet. Ceci est possible à travers l'installation des plaques solaires, car l'énergie photovoltaïque se présente de plus en plus aujourd'hui comme une solution aux

<sup>20</sup> La nécessité d'atteindre l'objectif fixé devrait faire grand cas des centres d'intérêt, l'éveil et surtout la remédiations.

<sup>19</sup> Visite ou accueil d'une autorité, remise solennelle des prix...

contraintes de l'énergie calorifique. Un sous centre d'examen connecté au réseau internet est un atout pour l'informatisation du système afin de permettre à chaque correcteur d'introduire directement les notes dans un logiciel conçu à cet effet. Enfin, l'élément à ne pas perdre de vue est le dispositif de sécurité qui devrait s'imposer avant et pendant l'examen.

**Le recours aux nouvelles technologies de surveillance.** Les sous-centres d'examen devraient être équipés des dispositifs de vidéo surveillance (cameras de surveillance), l'utilisation des détecteurs de téléphones, l'installation des brouilleurs d'ondes téléphoniques et du réseau internet etc. Pour l'instant, cette solution est fortement recommandée, sous réserve des mutations qui permettent actuellement au Danemark d'explorer la libéralisation des examens aux nouvelles technologies (Garrofé, 2011).

**Le renforcement de la lutte contre la communication entre candidats.** Il s'agit de donner deux sujets différents aux élèves assis côte à côte. Mais d'aucuns pourraient objecter en estimant qu'un sujet serait plus difficile que l'autre. C'est pourquoi l'on pourrait explorer la piste de la disposition par alternance dans une salle des candidats appartenant à deux examens différents<sup>21</sup>. Une autre mesure consiste à réduire le nombre de candidats par salle. Aussi, les candidats assis en fil ou en quinconce, pourraient occuper 2 bancs sur 3. Enfin, une norme sur le changement de place assise par jour d'examen contribuera à dissiper les affinités nées de la cohabitation. La conjonction d'au moins deux de ces méthodes pour efficacement faire face à la tricherie en matière d'examen est une possibilité envisageable.

**La redéfinition de l'évaluation.** La multiplication des cas de tricherie donne matière à réfléchir sur la nature de l'évaluation. De plus en plus, les voix s'élèvent en faveur des sujets de réflexion ou des évaluations orales. Selon toute vraisemblance, des réformes sur la conception des épreuves permettront de se prémunir contre les fraudes issues de l'usage des smartphones et des calculatrices - pourtant autorisés dans certaines salles d'examen - . Par ailleurs, certains auteurs optent aujourd'hui pour la limitation des enjeux de l'évaluation. En effet, lorsque l'enjeu de l'examen est très élevé, plus de candidats, y compris les bons élèves sont tentés de tricher (Maradan et Tarl, 2011).

**L'amélioration de la prise en charge des acteurs.** Un traitement plus approprié des intervenants contribuera à réduire les cas de fraude aux examens. De façon générale, les mesures envisageables passent par la revalorisation des frais de mission avec notamment l'amélioration des

vacations<sup>22</sup> et l'octroi des récompenses diverses. De plus, les enseignants des classes d'examen devraient recevoir une prime spéciale pour préparation des candidats aux examens officiels. De tels objectifs ne sont possibles qu'à travers les subventions et l'augmentation de l'allocation budgétaire. L'affectation des 6%<sup>23</sup> du PIB à l'éducation telle que requise par l'UNESCO contribuera à atteindre cet objectif.

**La réorganisation du régime des sanctions.** En dehors des sanctions pénales, les mesures envisageables pour fraude aux examens en France font entre autres choses état de : blâme (avertissement et/ou rappel à l'ordre), privation de la mention, annulation de l'épreuve, expulsion ou annulation de l'examen pour le candidat, la colle qui est interdiction de participer à l'examen pendant un temps (généralement 5 ans). Une autre sanction est l'interdiction de s'inscrire dans certains établissements (Parat, 2021). Au Cameroun, l'on peut évoquer l'article 163 du code pénal qui « *puni d'un emprisonnement d'un mois à trois ans et d'une amende de 25000 à deux millions de francs* » les auteurs de fraude aux examens. Sont aussi à évoquer les sanctions administratives régulièrement rendues publiques par les ministères en charge de l'éducation. C'est le cas de la Décision n° 576/15/D/MINESEC/SG/OBS/D/DIVEX/CEESG du 16 décembre 2015 et de la décision n° 577/15/D/MINESEC/SG/OBS/D/DIVEX/CEESG du 16 décembre 2015 citées plus haut. Cependant, il est souhaitable de renforcer le régime des sanctions pour notamment traquer les personnes rendues coupables de non dénonciation de fraude aux examens. Il en est de même des auteurs de faux diplômes, qui sont parfois disqualifiés et/ou renvoyés sans que des poursuites pénales pour fraude aux examens officiels, faux et usage de faux, soient enclenchées à leur rencontre et à l'encontre de leurs complices. En effet, des auteurs et complices de telles infractions devraient être punies de façon exemplaire, car il y va de la morale publique et de la crédibilité du système éducatif. Une autre mesure en rapport avec la tolérance zéro en cas de fraude aux examens est de renforcer le système de surveillance, notamment en instituant un dispositif d'alerte fussent électroniques pour encourager les délations et les dénonciations intemporelles<sup>24</sup>. Dans le même ordre d'idée, les participants aux examens doivent avoir fait l'objet d'une enquête de moralité, et admis sur une liste d'aptitude.

**Autres mesures envisageables pour la lutte contre la fraude aux examens.** Certaines mesures

<sup>22</sup> Les vacances aux examens sont fixées à 1500 F CFA la demi-journée.

<sup>23</sup> Relevons à ce sujet qu'au Cameroun, « *les dépenses d'éducation représentent 13.8 % des dépenses du gouvernement en 2013, soit 3% du PIB, un chiffre bien inférieur aux standards du Partenariat Mondial Pour l'Education, (6% du PIB ou 20% des dépenses courantes)* » MINEDUB (2018)

<sup>24</sup> Il s'agit des dénonciations qui peuvent intervenir à tout moment c'est-à-dire, avant, pendant ou après les examens.

<sup>21</sup> Il s'agit de la présence dans une même salle des candidats appartenant à plusieurs examens, et ce, assis de façon alternée. Dans ce cas, les copies de chaque examen pourraient se démarquer par la couleur, la forme ou tout autre caractéristique.

applicables devraient se généraliser pour garantir la régularité des examens. Il s'agit de :

- **Le maintien des échanges de copies entre centres de correction.** Contrairement à ce qui se passe dans certains examens, les échanges de copies entre centres de correction doivent être maintenus pour tous les examens. Il s'agit d'un moyen réel de protection de l'anonymat afin de se prémunir contre la tentation d'avoir un faible pour les candidats reconnus
- **Les indices de tricherie descellés pendant la correction et/ou la délibération doivent être systématiquement suivis.** Certains examinateurs peuvent par la légèreté de leur travail commettre des erreurs de nature à favoriser l'identification d'un candidat. Dans de tels cas, l'auteur identifié par retraçage doit être sanctionné et des mesures conservatoires retenus. Il en est de même des indices laissant évoquer la fraude en salle d'examen – travail en commun, intervention des surveillants etc.
- **Les sous centres et centre d'examen ayant obtenu des résultats extrêmes (100% ou 0 %) doivent pouvoir se justifier.** La justification consiste à vérifier la nature des rapports entre les résultats des évaluations internes et externes pour analyser le gap observé.

### 2-2-2- Mesures locales de lutte contre la fraude en matière d'examen

Il s'agit des propositions destinées à se prémunir contre le laxisme à travers la lutte contre toutes les pratiques favorables à la fraude sur le plan local. Les éléments à faire valoir sont multiples :

**L'encadrement local des intervenants.** L'idée est de se rassurer que les intervenants en zones rurales soient logés dans un lieu neutre. L'on pourrait pour cela réquisitionner à l'avance des logements, afin que les examinateurs ne puissent bénéficier d'aucune largesse des candidats, de leurs familles, ou du chef de communauté. Un atout pour cela est de veiller à ce que les sous centres d'examen aient des logements d'astreintes, particulièrement lorsque la localité ne possède pas de structures hôtelières.

**La mise sur pied d'une commission d'harmonisation.** L'existence d'une telle commission contribuera non seulement à assurer le respect des décisions de la réunion préparatoire, mais également à veiller sur l'objectivité des examens. Pour ce faire, ses attributions lors de la phase écrite consisterait à s'assurer de la justice, de l'équité et de l'objectivité du processus. Pendant la phase de correction, la commission veillera au respect du corrigé type et du barème de correction. Lors de la phase de

délibération, la commission tentera d'éviter les assouplissements exacerbés.

**La Prévention des cas d'excès et d'abus de pouvoir.** La prévention et la répression des cas d'abus et d'excès de pouvoir dans l'organisation des examens officiels passent sur le plan local par la capacitation des examinateurs à faire face aux intimidations des tiers. Si tant il est vrai que l'excès de pouvoir se fonde sur l'incompétence et l'abus de pouvoir sur l'abus de compétence, les intervenants aux examens gagneraient à comprendre qu'ils ne sont pas tenus de céder à la pression. Aussi ne devraient-ils pas se plier aux consignes de correction, pas plus qu'ils ne devraient déférer aux ordres manifestement illégaux ; fussent de leur supérieur hiérarchique.

**L'octroi du mérite aux véritables acteurs.** Si la fraude est parfois justifiée par la course au pourcentage de réussite, la réforme gagnerait à changer de paradigme. Un enseignant interrogé déclare : « *que la hiérarchie arrête de s'arroger le mérite des bons pourcentages de réussite au grand dame des enseignants qui sont les véritables artisans des résultats* ».

**La décentralisation des examens :** Une décentralisation<sup>25</sup> dans l'organisation des examens est un excellent moyen de lutte contre la fraude. Ceci se justifie par des méthodes et des contenus adaptés à l'environnement. Sont aussi mis à l'actif de la décentralisation, la gestion rationnelle des ressources qui à terme favorisera la prise en compte des besoins locaux, notamment en termes de ressources humaines, matérielles, financières et informationnelles.

**L'infiltration des centres d'examen.** Des agents secrets doivent infiltrer certains centres d'examen pour recueillir des informations fiables sur son déroulement. Ces agents peuvent avoir le statut de candidats, examinateurs etc. Les personnes coupables d'exaction doivent recevoir une sanction exemplaire afin de dissuader tout ceux qui voudront encore se lancer sur cette voie.

### Conclusion

Le problème examiné dans le cadre de cet article est celui du faible taux d'inscription aux examens et la disparité rampante entre les résultats des évaluations internes et ceux des évaluations externes en zones rurales. L'analyse des données recueillies sur le terrain a permis de cerner de nombreux facteurs à l'origine de ces préoccupations. Il s'est agi dans un premier temps de dénoncer la non scolarisation, la déscolarisation, l'exode rurale, la déperdition scolaire et les coûts parfois très

<sup>25</sup> Allusion est faite à une décentralisation qui favorisera la gestion régionale des examens avec à la clé les échanges de copies entre centres de correction,

prohibitifs. Dans un deuxième temps, l'on a indexé la fraude et la pratique de la corruption comme faisant partie des facteurs à même de justifier l'absence de congruence entre les différentes formes d'évaluation évoquées plus haut. C'est pourquoi l'on est actuellement fondé à dire que le faible taux d'inscription aux examens en zones rurales et la dichotomie pendante entre les résultats des évaluations internes et ceux des évaluations externes constituent un véritable problème dans le secteur de l'éducation. Ce problème est qualifiable de fossoyeur des systèmes éducatifs car l'éducation de base est le socle de tout système d'enseignement. Les irrégularités observables à ce niveau sont donc susceptibles de créer des dysfonctionnements systémiques. Il se dessine alors en filigrane que les efforts en vue de la qualité de l'éducation doivent non seulement passer par la résolution des difficultés sus-évoquées, mais également par la prise en compte des préconisations énoncées. Toutefois, un tel effort ne peut véritablement porter de fruits que si l'attention est orientée sur les problèmes connexes, à l'instar de l'amélioration des ressources éducatives en zones rurales. Tel sera l'objet de notre prochaine réflexion qui du reste s'efforcera à aborder les standards d'une éducation de qualité.

#### REFERENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- [1] A. Goussikindé Fraude au CEP 2022 : un directeur d'école pris. Benin espoir. (2020) Récupéré sur le site : [beninespoir.com](http://beninespoir.com)
- [2] A. Parat, Gostudent, 2021. Récupéré sur le site : [insights.gostudent.org](http://insights.gostudent.org)
- [3] A. Peln, Vol des épreuves du CEP à Batouri. Cameroun info.Net n° 11 juin 2002. Récupéré sur le site : [Cameroun.info.net](http://Cameroun.info.net)
- [4] A. Tchuilieu, Fuite d'épreuves au baccalauréat : cinq personnes à Kodengui n° 04 sept 2020 Récupéré sur le site : [cameron-tribune.cm](http://cameron-tribune.cm)
- [5] Actu Cameroun, Fuite des épreuves aux examens de certification médicale : le ministère de la santé publique cherche les coupables (2021). Récupéré sur le site : [actucameroun.com](http://actucameroun.com)
- [6] B. G. Kallo Rapport de fin d'année scolaire 2021-2022, IAEB de Yokadouma (2022).
- [7] B. Kazé Cameroun- fraude à l'entrée à L'ENAM : un magistrat dénonce les pratiques de l'autorité en charge de l'organisation des concours administratif auprès de Paul Biya, (2019). Récupéré sur le site : [Cameroun-info.net](http://Cameroun-info.net)
- [8] C. Garrofé comment lutter contre la fraude aux examens ? (2011) Récupéré sur le site : [m.20minutes.fr](http://m.20minutes.fr)
- [9] C. Mendama Bekono , Rapport de fin d'année 2021/2022, Délégation Départementale de l'Education de Base de la Boumba et Ngoko, Yokadouma. ( 2022).
- [10] C. Mendama Bekono, Rapport de fin d'année 2019/2020, Délégation Départementale de l'Education de Base de la Boumba et Ngoko, Yokadouma. ( 2020).
- [11] Circulaire n° 007/A/426 /MINEDUB/SG/DECC /SDEOXC du 22 avril 2021 relative à la seine préparation et au déroulement des examens relevant du Ministère de l'Education de Base session 2021 :
- [12] E. Mbimba, La fuite d'épreuves venait de l'OBC Crtv, (2020), Récupéré sur le site : [crtv.cm](http://crtv.cm)
- [13] F. Feuzeu, Education sexuelle et parcours scolaire dans la zone d'éducation prioritaire de l'est cameroun. IMJST, Vol. 5 Issue 11, November – 2020 a, (2020). Récupéré sur le site : [www.imjst.org](http://www.imjst.org)
- [14] F. Feuzeu, la prevision des ressources matérielles et l'amélioration du rendement scolaire dans les zones rurales du cameroun. Revue Alterego, Thème : evaluation du niveau de developpement au Cameroun et perspectives de pilotage, n° 001, juillet 2020 b. Récupéré sur le site : [www.revue.alterego-cm.org](http://www.revue.alterego-cm.org)
- [15] F. Feuzeu, Le Covid 19 et l'immersion totale dans le numérique éducatif au Cameroun, Enjeux et défis de l'éducation en période de crise. IMJST, Vol. 5 Issue 12, December – 2020 c. Récupéré sur le site : [www.imjst.org](http://www.imjst.org)
- [16] F. Feuzeu, Le Développement Durable Dans Le Secteur De L'éducation En Zones Rurales Enjeux, Défis Et Perspectives D'action. IMJST, Vol. 7 Issue 12, December – 2022. Récupéré sur le site : [www.imjst.org](http://www.imjst.org)
- [17] F. Feuzeu, Les problèmes de l'éducation en zones rurales : une approche empirique pour l'intellection des pesanteurs du système éducatif camerounais. IMJST, Vol.6, Issue 4, April 2021. c Récupéré sur le site : [www.imjst.org](http://www.imjst.org)
- [18] F. Feuzeu, Les violences en milieu scolaire au cameroun. regard croisé sur un fléau aux conséquences dramatiques. IMJST, Vol. 5 Issue 12, December – 2020 d. Récupéré sur le site : [www.imjst.org](http://www.imjst.org)
- [19] F. Feuzeu, Problématique du rendement scolaire en zones rurales. Analyse d'une métastase à l'étiologie protéiforme. IMJST, Vol. 6 Issue 02, February – 2021 a. Récupéré sur le site : [www.imjst.org](http://www.imjst.org)

- [20] F. Feuzeu, Restaurer les infrastructures scolaires en zones rurales. Prerequis d'une performance educationnelle locale IMJST, Vol. 6 Issue 02, February – 2021 b (2021). Récupéré sur le site : [www.imjst.org](http://www.imjst.org)
- [21] F. Loa Mpoum, Rapport de fin d'année scolaire 2021-2022, IAEB de Salapoumbé (2022).
- [22] I. Maradan et S. Tarl Triche aux examens et concours : comment l'éviter (2011). Récupéré sur le site : [letudiant.fr](http://letudiant.fr)
- [23] Journal Essingan, Enquête sur la fuite des épreuves aux examens officiels n° du 5 juillet 2021. Récupéré sur le site : [journalessingan.com](http://journalessingan.com)
- [24] Koaci, Cameroun : le gouvernement trainé au tribunal pour les soupçons de fraude et discrimination à l'Enam, moule de l'élite administrative et judiciaire n°16 octobre 2020
- [25] Maison des examens, Service inter académique des examens et concours (2022). Récupéré sur le site : [www.siec.education.fr](http://www.siec.education.fr)
- [26] MINEDUB ( 2018). La situation de l'éducation au Cameroun. Récupéré sur le site : [wathi.org](http://wathi.org)
- [27] MINEDUB, Atelier national de coordination des activités des acteurs de la chaîne de supervision pédagogique du MINEDUB du 15 au 16 Février 2022 Douala, ( 2022).
- [28] MINEDUB/AFD, Sensibilisation de la communauté éducative dans les ZEP sur les résultats des évaluations des acquis scolaires dans les écoles primaires du Cameroun (2022). Récupéré sur le site : [www.minedub.gov.com](http://www.minedub.gov.com)
- [29] MINEDUB-AFD, Résultats des évaluations des acquis scolaires dans les écoles primaires du Cameroun, (2020). Récupéré sur le site : [www.minedub.gov.cm](http://www.minedub.gov.cm)
- [30] MINEDUB-AFD, Résultats des évaluations des acquis scolaires dans les écoles primaires du Cameroun(2020).. Récupéré sur le site : [www.minedub.gov.cm](http://www.minedub.gov.cm)
- [31] P. Peltre, Population et développement durable, Open Edition Books, IRD Editions, (2003). Récupéré sur le site : [books.openEdition.org](http://books.openEdition.org)
- [32] P. Varly, Les enfants non scolarisés au Cameroun. De education meridie, 2018. Récupéré sur le site : [varlyproject.blog](http://varlyproject.blog)
- [33] P-L Gauthier et O. Luginbuih. « l'éducation en milieu rural : perception et réalités » Revue internationale d'Education de Sèvres , 59. 2012. P. 35-42
- [34] Plan international, Le droit à l'éducation, (2021) Récupéré sur le site : [plan-international-fr](http://plan-international-fr)
- [35] R. Outhred, R. Daga et S. Cameron, Cinq principes pour guider la mesure de l'équité en matière d'apprentissage . Global Partnership for Education, (2018). Récupéré sur le site : [globalpartnership.org](http://globalpartnership.org)
- [36] S. Prigent, La faible scolarisation en milieu rural cambodgien s'explique –t-elle seulement par la pauvreté ? Cahier de la recherche sur l'éducation et les savoirs (2011). Récupéré sur le site : [journal.openedition.org](http://journal.openedition.org)